



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181105_01

Séance du 5 novembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
29 octobre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux 2019

M. le Maire rappelle les tarifs communaux en vigueur en 2018 et présente les propositions du groupe de travail, que le conseil municipal approuve, applicables au 1^{er} janvier 2019.

Salle des fêtes de Mignovillard

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso.	Fluides Eté : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50 €	70 €	20 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	60 €	90 €	30 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90 €	130 €	40 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €	—	
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100 €	150 €	40 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €	70 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210 €	300 €	100 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €	—	
	Caution	400 €	400 €	400 €	
Bâtiment complet	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €	100 €	Eté : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270 €	380 €	140 €	
	Caution	600 €	600 €	600 €	
Pénalités	Ménage non conforme Salle du rdc	20 €	20 €	20 €	
	Ménage non conforme Grande salle	60 €	60 €	60 €	
	Ménage non conforme Cuisine	60 €	60 €	60 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	60 €	60 €	60 €	

- Les tarifs sont applicables pour les utilisations de la salle des fêtes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Ils sont valables y compris pour les locations réservées au cours de l'année civile précédente.

- A la réservation, versement d'arrhes représentant 20 % de prix de la location. En l'absence d'arrhes, la réservation ne pourra pas être bloquée.
- Nécessité d'une attestation d'assurance et de signer le règlement intérieur.
- Tout article de vaisselle et tout matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur selon les tarifs en vigueur.

Les autres tarifs sont, quant à eux, les suivants pour l'année 2019 :

- Salle de convivialité de Communailles : 50 €
- Concession trentenaire au cimetière : 60 €/m²
- Columbarium (concession trentenaire) : 1 000 €/case
- Cavurne (concession trentenaire) : 550 €
- Droit de place : 8,60 €/semaine
- Vente au déballage : 40 €/installation
- Photocopies A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (couleur)
- Photocopies A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (couleur)
- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 7 €/passage
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 10 €/passage
- Déneigement rue des Artisans : 20 €/passage (CCCNJ)
- Balayage : 45 €/h (communes voisines)
- Fauchage des accotements : 55 €/h (communes voisines)
- Barrière : 2 € par barrière et par jour
- Location de la benne : 40 €/trajet
- Location de l'alambic : 25 €/jour

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE